



Périodique de la Fédération Nationale des Officiers mariniers, Quartiers-Maîtres en retraite et Veuves

## PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ DES MALADIES DUES A L'AMIANTE

Les marins ont embarqué sur des bâtiments de guerre ou de servitude qui contenaient tous de l'amiante. Je conseille à tous les adhérents de passer une visite de contrôle chez un pneumologue en lui signalant leurs passages dans un milieu amianté.

Si malheureusement ils sont atteints d'une des maladies dues à l'amiante :

- a) Plaques pleurales
- b) Asbestose
- c) Mésothéliome

Il faut effectuer les démarches suivantes :

### 1. Demander une attestation de présence sur les bâtiments

à Monsieur le Vice Amiral d'escadre  
 Directeur du Personnel Militaire de la Marine  
 00350 ARMÉES

en joignant une copie du certificat médical.

Dés réception de cette attestation demander à :

**L'Office départemental des Anciens Combattants**

un dossier de demande de pension militaire d'invalidité et suivre la procédure.

### 2. Demander un dossier au Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante à :

**FIVA**  
**94682 VINCENNES CEDEX**  
**Numéro de Téléphone : 0 800 500 200**



## DEVOIR DE MÉMOIRE

La France est le pays touristique le plus visité au monde. Et pour cause : la diversité de ses paysages, sa culture, son patrimoine et son histoire attirent chaque année des millions de visiteurs. La Marine tient une place importante dans la diversité de son patrimoine national. La nation hérite chaque jour de ce fort passé maritime. Depuis 1993, le croiseur anti-aérien « COLBERT » est amarré dans le port de la Lune à Bordeaux. Exemple unique des « trente glorieuses », il a porté haut et fort le pavillon national à travers le monde. Il permet à des milliers de visiteurs de comprendre la vie à bord de nos marins, il participe au rapprochement armées-nation, il est le symbole d'un grand passé maritime.

Mais voilà, depuis quelques temps, sa présence à Bordeaux est remise en cause. Des âmes certainement bien intentionnées le traitent de « verrue » dans le paysage bordelais .

Pour nous officiers mariniers, il fait partie de notre mémoire vivante. Notre pays ne compte que quatre bâtiments représentatifs de notre passé maritime : l'escorteur d'escadre « MAILLÉ-BRÉZÉ » amarré à Nantes, le « COLBERT » à Bordeaux, le sous-marin classique « L'ESPADON » à Saint Nazaire et le dernier en date, le sous-marin lanceur d'engins « LE REDOUTABLE » à Cherbourg. Ce dernier est d'ailleurs une véritable réussite touristique (il n'y a pas de raison que le « COLBERT » n'en fasse de même). Il doit poursuivre sa mission surtout lorsque l'on est classé « deux étoiles » dans le guide Michelin.

Ce modèle unique de la construction navale du 20<sup>ème</sup> siècle fait partie intégrante du patrimoine maritime de la nation. Le « COLBERT » doit être un devoir de mémoire, je dirais un devoir de témoignage.

**Michel LACHAUD**



Le croiseur « COLBERT » - [www.wannabi.com/bordeaux.htm](http://www.wannabi.com/bordeaux.htm)